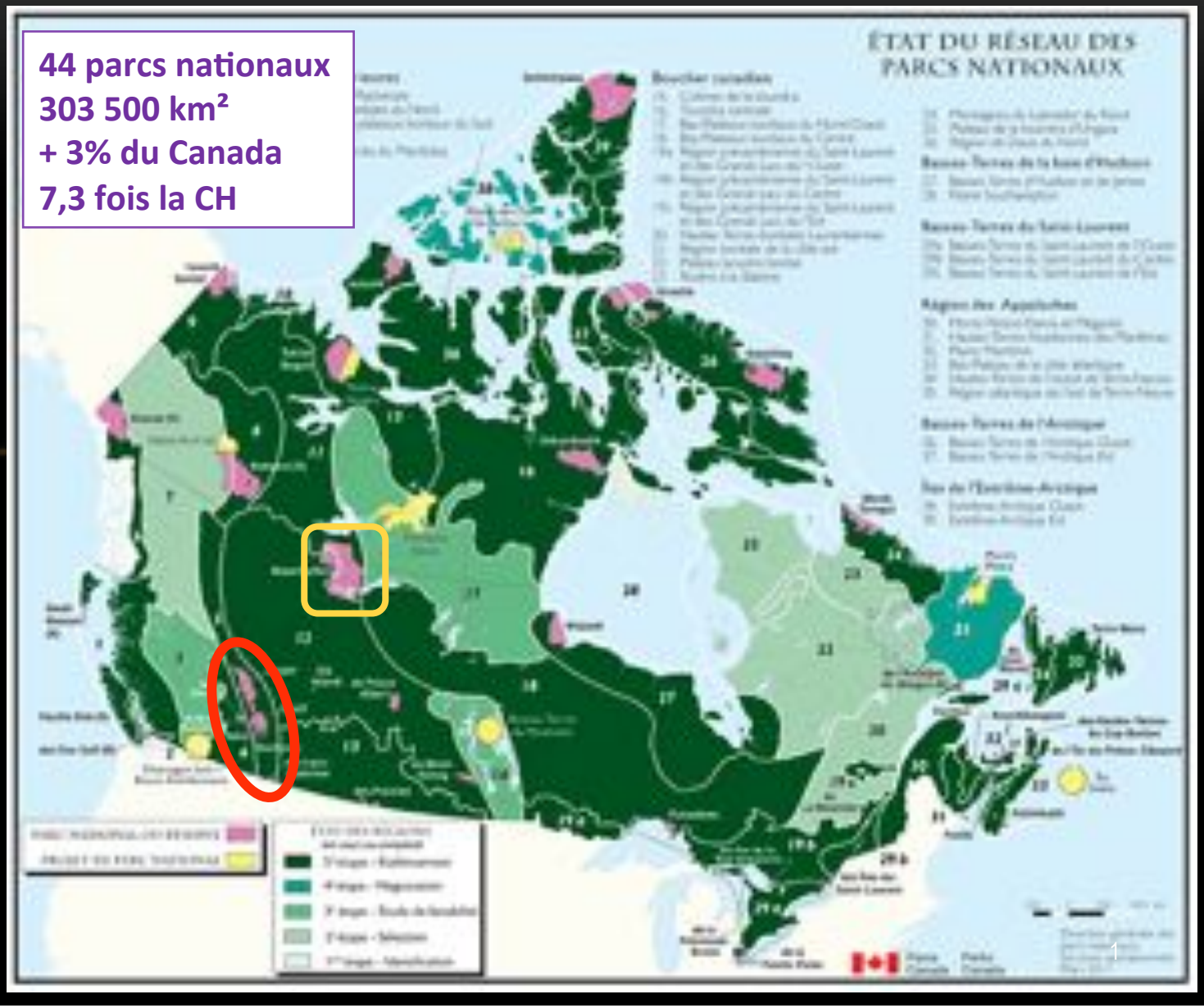
AU CŒUR DE LA COMPLEXITÉ TERRITORIALE : L'ACCEPTABILITÉ DES AIRES PROTÉGÉES AU CANADA

Stéphane Héritier



- ‘La protection de l’environnement (…) ne peut être au mieux que la résultante indirecte d’un ajustement plus ou moins cohérent d’intérêts et de valeurs divergentes.’ (P. Lascoumes, 1994, *L’éco-pouvoir. Environnement et Politiques* : 19).
- Acceptabilité ? => elle s’intéresse à la question fondamentale du **consentement** d’un groupe, d’une (partie de la) société, au sujet d’un projet concernant un territoire.
- 3 moments :

- Établissement ou extension d’un parc
- Restrictions d’usages
- Projets d’aménagements

Question : Comment s’élabore le consentement des populations et par quels moyens – autrement dit, comment les autorités opèrent-elles la participation –?

1. La transformation de l’action publique : vers un appel du public à la concertation
2. Construire l’acceptabilité par les dispositifs de participation
3. Partager et convaincre

1. LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE : VERS UN APPEL DU PUBLIC À LA CONCERTATION

3 enjeux : **la question foncière**, l' évolution des aménagements, les enjeux autochtones

-Parcs nationaux et équivalents => Fédéral Loi sur le Parc des Montagnes Rocheuses => : Article 4 « *Le parc* [situé sur des terres fédérales] *sera sous le contrôle et l'administration du Ministre de l'Intérieur* »

Acquisition Expropriation / négociation => Obj. : Acceptation sociale des projets



Manifestation contre les expulsions du PN Forillon,Qc (non daté) © Radio Canada, 2011

Attribution-Share Alike 3.0 via Wikimedia Commons - http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sign_marking_the_property_claimed_by_Jackie_Vautour_at_Kouchibouguac_National_Park_(2010).jpg#mediaviewer/File:Sign_marking_the_property_claimed_by_Jackie_Vautour_at_Kouchibouguac_National_Park_(2010).jpg

Protestation à Kouchibouguac, NB

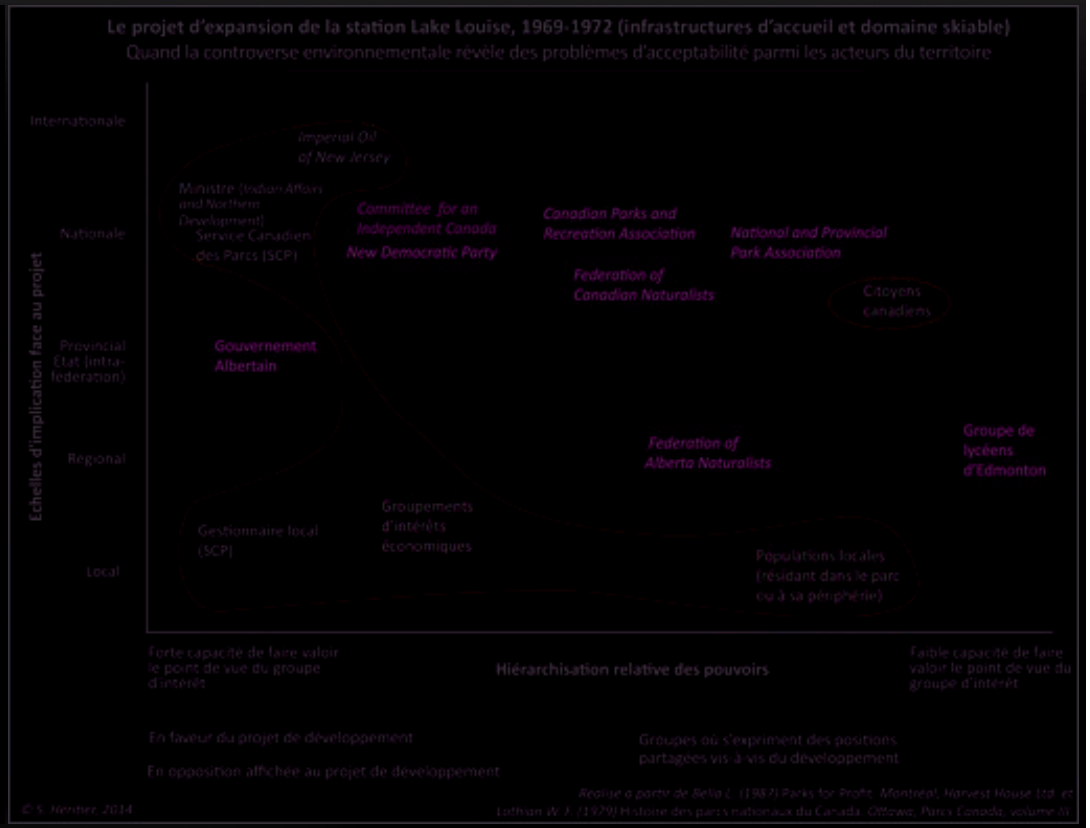


Evolution et acceptabilité de nouveaux aménagements

=> crise de légitimité de la décision publique : Ex. Lake Louise (Parc National Banff)

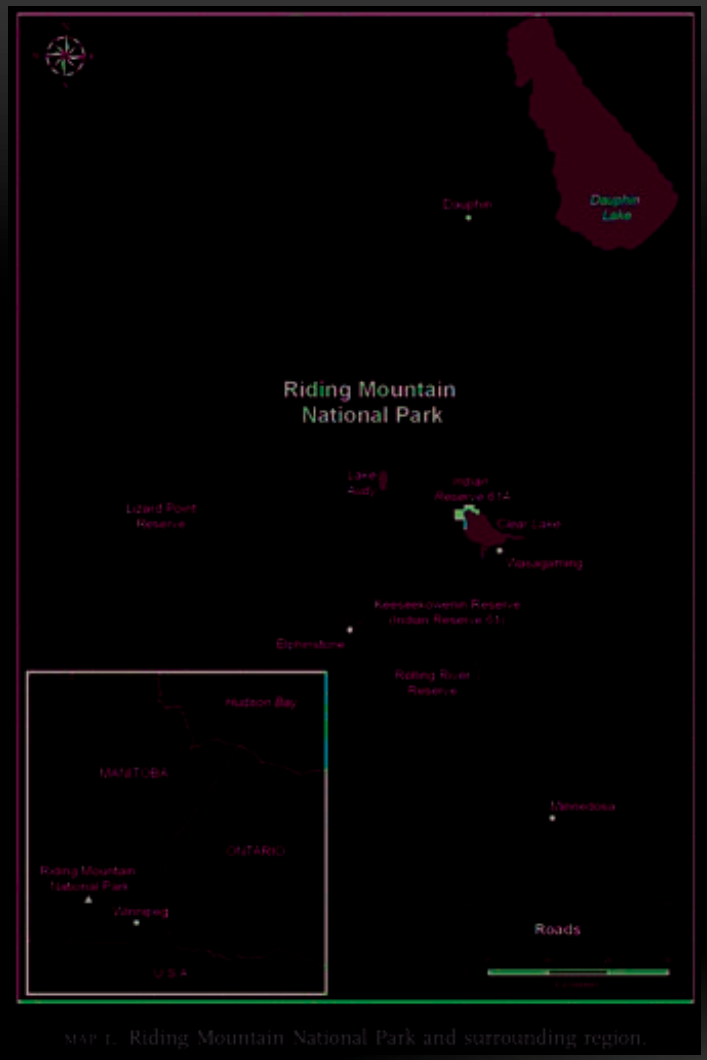
Acteurs engagés	Justification des positions			
	Fav. Développement	Fav. Développement Hors parc	Défavorable au projet de développement	Défavorable à un développement non canadien
Publics				
Ministre fédéral (*Indian Affairs and Northern Dev.*)				
Gouvernement albertain				
Service Canadien des Parcs				
Gestionnaires locaux des parcs				
Privés				
Impérial Oil of New Jersey				
Groupements d'intérêts économiques locaux				
Civils (Associations et société)				
Canadian Parks and Recreation Association				
Committee for an Independent Canada				
Federation of Alberta Naturalists				
Federation of Canadian Naturalists				
Groupe de lycéens d'Edmonton				
National and Provincial Parks Association of Canada				
New Democratic Party				
Populations locales (résidant dans le parc ou à sa périphérie)				

S. Héritier réalisé à partir de Bella L. (1987) Parks for Profit. Montréal, Harvest House Ltd. et Lothian W. F. (1979) Histoire des parcs nationaux du Canada. Ottawa, Parcs Canada, volume III.



=> **Contestation de la pertinence du projet** d'extension et de ses modalités

Autochtones : de l'exclusion au renouveau



MAP 1: Riding Mountain National Park and surrounding region.

- 1973, décision de la Cour suprême du Canada, *Calder c. Colombie-Britannique*, reconnaît pour la première fois le concept de ***titre ancestral*.**

⇒ démarche de reconnaissance des droits autochtones par les tribunaux

  - Preuve d'occupation traditionnelle d'un territoire particulier
  - Reconnaissance des droits juridiques par des droits coutumiers
  - Existence de traités non honorés ou dont la signature éteindrait les droits ancestraux (à démontrer)

- Cq => Négociations nécessaires avec les Autochtones concernés

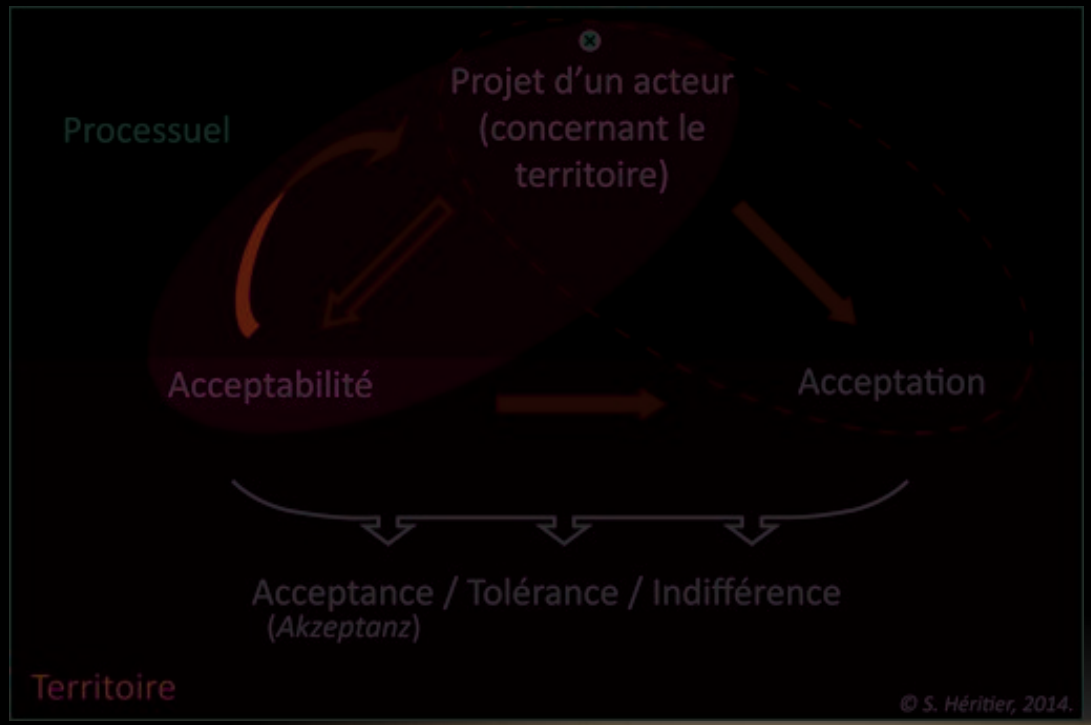
Sandlos J. (2008) 'Not Wanted in the Boundary: The expulsion of the Keeseekoowenin Ojibway Band from Riding Mountain National Park' *The Canadian Historical Review 89(2*).

2. CONSTRUIRE L'ACCEPTABILITÉ PAR LES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION

⇒ Premiers temps de l'acceptation : informer et consulter => symbolique (*Tokenism*: Arnstein, 1969)

⇒ années 1970 : un public qui veut être ***impliqué*** et plus seulement *informé.*

⇒ **Est-ce acceptable ?**



L'acceptabilité intervient sur la motivation de l'acceptation. Elle porte sur la pertinence, voire la légitimité des projets (de parcs, d'aménagements)
=> Bref, sur la manière dont le consentement est obtenu

L'acceptabilité => à l'équilibre (entre le juste, le légitime, le partagé) d'une relation entre différents acteurs

Des dispositifs législatifs et réglementaires

Révision de la Loi sur les Parcs Nationaux	Modifications en termes de la participation
1974	Audiences publiques (plans d'aménagement ou directeurs)
1988	Consultation publique (Nouveaux parcs)
2000 (L.C. 2000, ch. 32, section 12)	Systématisation de la consultation ('*à la création des parcs, à l'élaboration de la politique et des règlements, des plans de gestion, de l'aménagement des terres et du développement des collectivités et des autres mesures* [que le Ministre] *juge utile*'

Sujets de débat **avec les Autochtones** dans négociations avec Parcs Canada lors de la création d'un nouveau parc :

- « - confirmation des lignes de démarcation tracées au moment de circonscrire le territoire ancestral;
- La création de domaines de gestion particuliers;
- Le potentiel d'exploitation des ressources renouvelables à l'intérieur des parcs et des régions protégées
- La collaboration à la planification et à la gestion;
- La planification de la création éventuelle de parcs et de régions protégées à l'intérieur du territoire ancestral. »

Source : Affaires Indiennes et du Nord Canada (2003) *Règlement des revendications des Autochtones. Un guide pratique de l'expérience canadienne*.

3. PARTAGER ET CONVAINCRE

⇒ Participation : Consultations => Obj. : *Assurer l'acceptation* sociale des projets



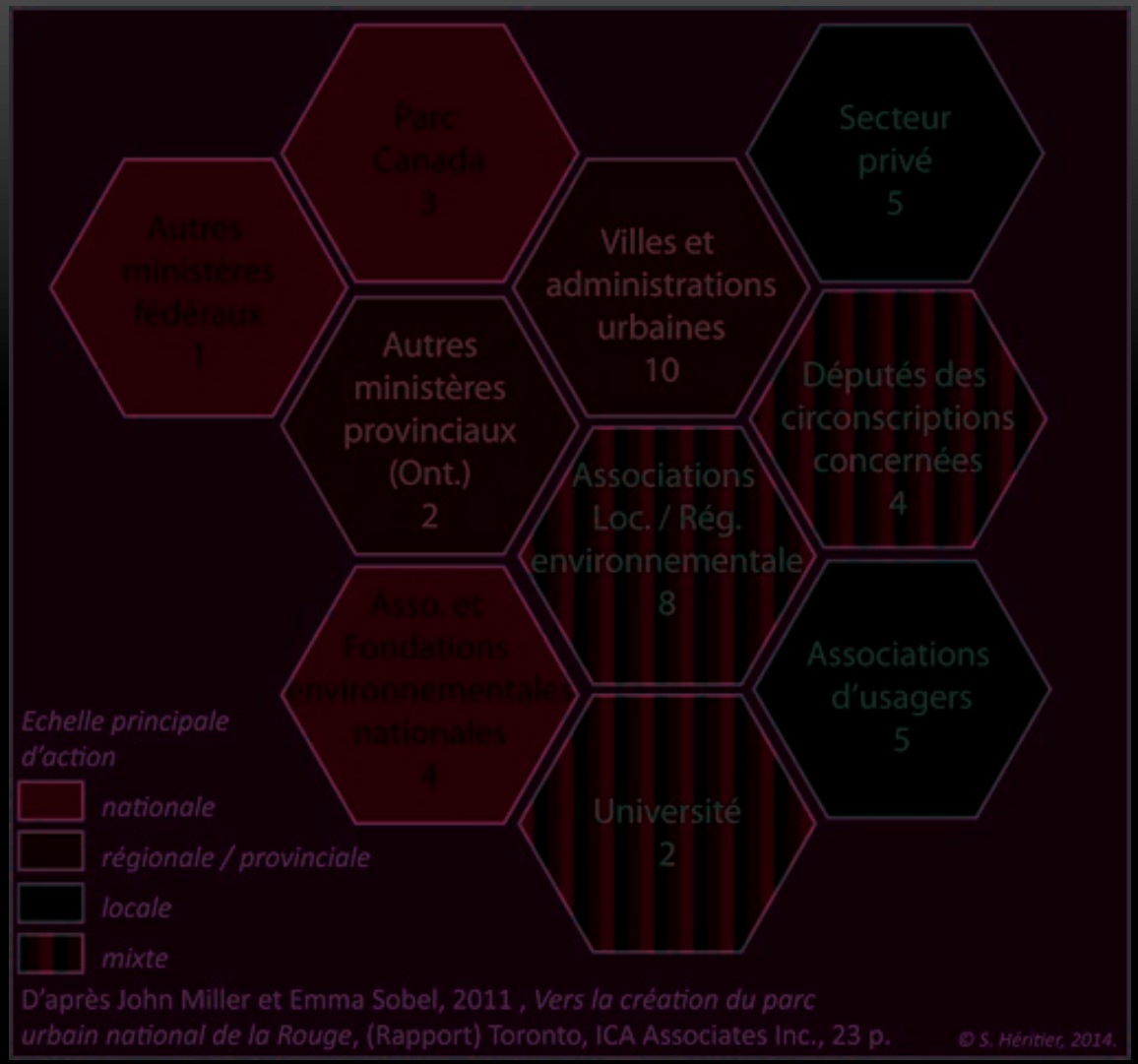
http://www.pc.gc.ca/eng/progs/np-pn/cnpn-cnnp/rouge/particip-involve/rouge2.aspx (2011)

« Au début de la rencontre, l'animateur a informé les participants, verbalement et grâce à une échelle tracée à la main, que leur participation se trouvait environ au niveau 5 : « Contribution aux décisions » ***Rouge NP Visioning Workshop***, Annexe F.

'Les participants donnent des idées qui seront prises en compte par les autorités lors de la prise de décisions'

Utilisation de l'échelle d'Arnstein (1969)





Partage et confrontation des conceptions /représentations du territoire

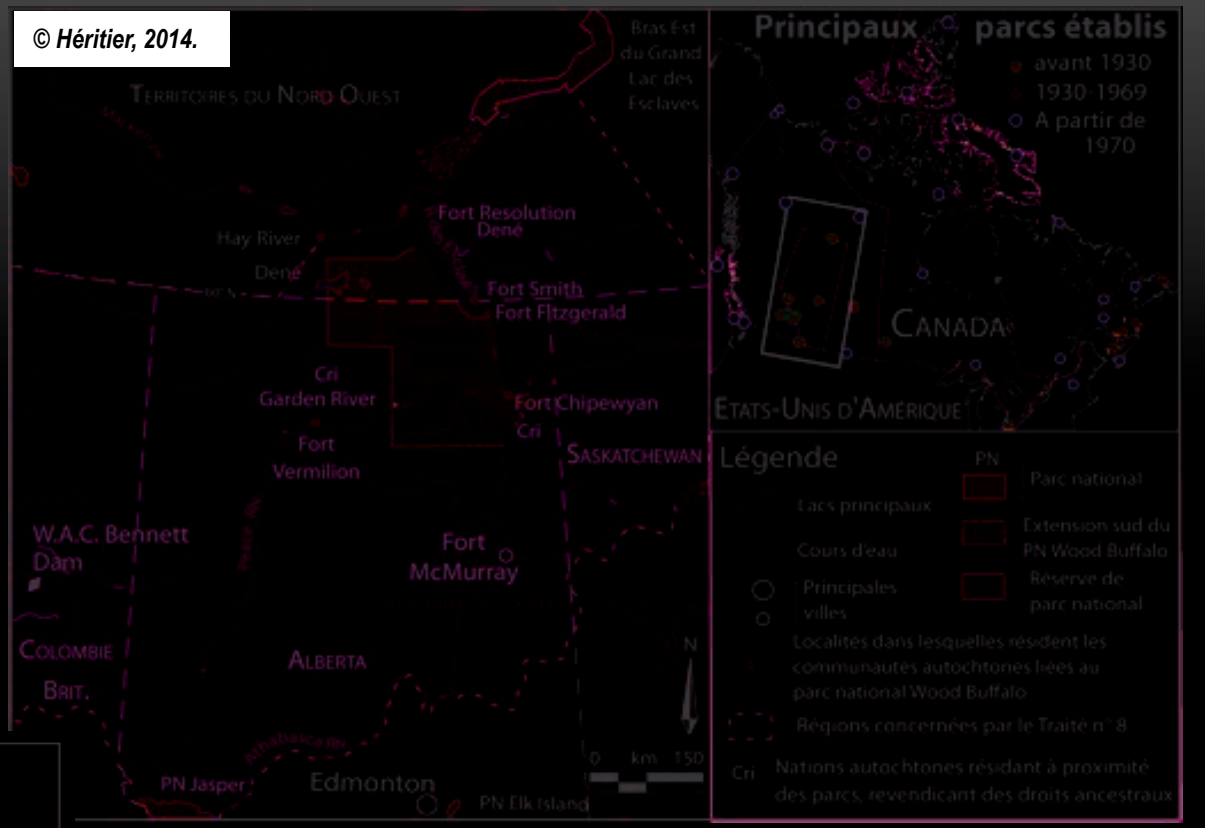
-Réservoir de ressources
-Milieu de vie
-Espace d'aménités
-Esthétiques paysagère

Regroupement des 45 participants aux ateliers participatifs dans le cadre de la création du parc national urbain de la Rouge (Ontario)

=> Concertation => Obj. : '*Fabriquer' l'acceptabilité* des projets

Faire valoir sa position à l'institution

ex. Wood Buffalo => Forcer l'acceptabilité de l'institution





Ken Hudson looks forward to a clarification of NWT Métis hunting rights in the wake of Friday's decision.

Photo publiée dans : *Slave River Journal*, 09_21_2003

- Autorisations
- parcours (gratuité)
- Activités traditionnelles [Chasse, pêche, trappe, cueillette (plantes médicinales), collecte (pierres), abattage (bois)]
- Les interdictions… et les « petits arrangements… » pour respecter la loi

REMARQUES CONCLUSIVES

- Travailler l'acceptabilité => processus pour **co-construire le consentement**
- Moyen : dipositifs de consultation / concertation

  ⇒ *Fabrique du consentement (via le consensus et l'implication des acteurs du territoire)*

- Reconnaissance des attentes des acteurs 'marginaux' (légitimité)
- => *transmute* (/ hybride) le projet des pouvoirs publics en projet politique du territoire